

(A)

(N^o 146.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1857-1858.

Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1859.

(Voir les Nos 104 et 121 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1859, à la somme de quatre millions cinquante et un mille neuf cent quarante-deux francs soixante-quinze centimes (fr. 4,051,942 75), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 13 juillet 1858.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) VERHAEGEN.

Les Secrétaires,

(Signé) F. CROMBEZ.

Budget des Dotations pour l'exercice 1859.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES. ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1832)	2,751,322 75	»	3,401,522 75
2	Dotation de l'héritier présomptif du Roi (loi du 14 juin 1853)	500,000 »	»	
3	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	150,000 »	»	
CHAPITRE II.				
4	Sénat	40,000 »	»	40,000 »
CHAPITRE III.				
5	Chambre des Représentants	451,600 »	»	451,600 »
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
6	Traitement des membres de la Cour	58,000 »	»	159,020 »
7	— du personnel des bureaux	82,920 »	»	
8	Matériel et dépenses diverses	16,900 »	»	
9	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	4,200 »	»	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . fr.		4,051,942 75	»	4,051,942 75